

Le groupe Ensemble propose des ateliers pour gérer les traumatismes liés à la migration forcée

# Théâtre et jeux contre le stress

« CLAIRE PASQUIER

**Migration** » «Beaucoup de migrants et de requérants d'asile connaissent un blocage lié à leur expérience ou à des difficultés rencontrées ici.» Parti de ce constat, un groupe de travail indépendant a créé Ensemble au printemps 2017. Réunissant des professionnels du milieu, il propose des activités à portée thérapeutique pour les personnes issues de la migration. Ensemble s'est présenté hier aux intervenants sociaux, foyers et écoles à Fribourg.

**«On ne va pas soigner le traumatisme, mais l'on peut éviter qu'il se dégrade»**

Nathalie Uhlmann

Pendant un an, Ensemble a élaboré ses prestations avec l'aide de psychiatres, de migrants et d'autres acteurs du milieu pour en tirer onze ateliers bien distincts. «C'est une première dans le canton et même en Suisse d'offrir autant d'activités en vue de soigner le stress post-traumatique», explique Alain Scherrer, coordi-



Le groupe Ensemble a déjà lancé ses ateliers durant une phase de test. Alain Wicht/ photo prétexte

nateur du projet et travailleur social à REPER. A Fribourg, le programme Envole-moi du Service de l'action sociale propose une permanence psychiatrique uniquement pour les mineurs non accompagnés. Alain Scherrer insiste sur le fait que toute personne ayant vécu une situation de migration peut y

participer. «Par exemple, il y a encore des traumatismes chez des gens qui ont fui la guerre de Yougoslavie dans les années nonante.» Au programme: atelier de théâtre Le défourloir, art-thérapie, des groupes de parole ou encore des jeux interactifs. Certaines prestations sont destinées

à un public bien précis. C'est le cas de l'atelier Le voyage de petit oiseau, basé sur l'histoire d'un oiseau migrateur, dont le récit est complété par les enfants âgés de six à dix ans. Les deux cours d'art-thérapie sont eux, réservés aux femmes. «Nous voulions créer un environnement où elles se

sentent en sécurité», explique Marie-Paule Meuwly, art-thérapeute. Ensemble propose également une formation pour les professionnels et bénévoles qui côtoient les personnes issues de la migration. «une boîte à outils» pour apprendre à gérer les émotions et les moments de crise. Enfin, un ré-

seau de thérapeutes est affilié au groupe en cas d'urgences psychiatriques.

### Migraines et cauchemars

La démarche d'Ensemble vise à stabiliser les symptômes de surcharge émotionnelle et d'état de stress post-traumatique. Souvent, les requérants d'asile et les migrants souffrent de migraines, de troubles du sommeil, de cauchemars ou encore de crises de panique. «On ne va pas soigner le traumatisme, mais l'on peut éviter qu'il se dégrade», explique Nathalie Uhlmann, spécialisée dans l'accompagnement de victimes de violence et d'abus. Pour elle, il est crucial d'éviter un internement forcé en psychiatrie. «L'internement évite certes le pire, mais cause un nouveau traumatisme. Il faut donc agir au préalable.»

Ces derniers mois, plusieurs dizaines de bénéficiaires ont déjà pris part aux ateliers durant une phase de développement, financée par Caritas et REPER. «Nous avons eu des résultats très positifs», affirme Alain Scherrer. Le groupe cherche désormais des financements et veut élargir son réseau. «Pour l'instant, cela a fonctionné au bouche-à-oreille.» Récemment, Caritas Suisse et la fondation Intégration pour tous ont mandaté le groupe pour des ateliers. »

## Il ne s'agissait pas de la bonne infographie

### EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS DU CANTON DE FRIBOURG



**Rectificatif** » Ce n'était pas la bonne version de l'infographie qui accompagnait, dans notre

édition de samedi dernier, l'article intitulé *Attention à l'exode des fonctionnaires*. Du coup, le

document publié contenait des erreurs, notamment dans la légende des barres bleues et

rouges. Voici donc, ci-dessus, la bonne version. Nos excuses. »

LIB

## Deux mois de jours-amende

**Justice** » Ne pas maîtriser ses nerfs peut coûter cher. Pour avoir été faire une scène chez son ex-ami, puis avoir reporté sa colère contre les agents qui intervenaient sur les lieux, une Fribourgeoise de 27 ans a été condamnée à 60 jours-amende ferme, soit 1800 francs, pour dommages à la propriété, violation de domicile, injures et menaces. Et surtout pour violence envers les gendarmes. Un délit pour lequel la jeune femme avait déjà été condamnée avec sursis quatre mois plus tôt.

Le 6 novembre dernier, à Vaulruz, elle avait donné des coups de pied et de poing contre le store de l'appartement de son ex-ami, puis injurié et menacé de mort une autre femme qui se trouvait dans cet appartement. Ses occupants ayant appelé la police, la furie «ne s'est pas montrée coopérante», selon le jugement. Un défaut de coopération caractérisé par des coups de pied, et plusieurs morsures à la main de l'agent qui tentait de l'empêcher de cracher sur ses collègues. »

ANTOINE RÜF

## Il voulait faire chanter sa mère

**Justice** » Quand les psychologues suggèrent de révéler les secrets de famille, ils ne pensent pas qu'il faille le faire contre de l'argent. Cette idée a germé dans le cerveau d'un Fribourgeois de 26 ans en difficultés financières.

S'il était fauché, l'homme pensait toutefois détenir un secret qui valait de l'or: le véritable père de son demi-frère n'était pas celui que ce dernier avait toujours cru. L'artisan a envoyé à leur mère un aimable message tout empreint de pitié filiale, dans lequel il donnait à sa génitrice 48 heures pour lui verser 20 000 euros (un peu plus de 23 000 francs), sans quoi il révélerait à son demi-frère la véritable identité de son père. Deux jours plus tard, un second message renforçait ce chantage familial en rappelant l'échéance

du délai. Puis un troisième le lendemain, «agressif et injurieux» selon le Ministère public.

Ce bombardement agressif n'a pas fait céder maman. Celle-ci, qui ne manquait pas de tempérament, a pris le taureau par les cornes en révélant elle-même la vérité de sa conception à son second fils. Avant de porter plainte contre le maître chanteur. Ce dernier, qui à part ce haut fait répondait du non-versement de cotisations sociales et d'emploi de fausses attestations d'absence de poursuites, a été condamné par le Ministère public fribourgeois à quatre mois de jours-amende avec sursis et une amende ferme de 1200 francs pour tentative d'extorsion et de chantage, faux, escroquerie et délit contre la loi sur l'AVS. »

ANTOINE RÜF